

Séance du 30 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de la convocation : 25/09/2025

En exercice : 23

Date d'affichage : 26/09/2025

Ayant pris part à la délibération : 18

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

L'an deux mil vingt-cinq et le 30 septembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUJOIN Jean-Luc, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSÉ Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Monsieur BOHEME Alain donne pouvoir à M. AUBERT Jacques, Madame GOULAY Martine, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle donne pouvoir à Mme LAFOSSÉ Anne Mary, Madame MORIN Laurence donne pouvoir à Mme GIBEAU Hélène, Monsieur SCHACHER Christophe donne pouvoir à M. ROUSSEAU Pierre,

Absents : Madame ANFRAY Virginie, Madame MARIE Christelle, Monsieur TURPIN Laurent,

Secrétaire de séance : Monsieur LE FOLL Alain

Objet : travaux de sécurité Conteville, devis sécurisation entrée de ville

Délibération 55 /2025

Suite à l'aménagement du corps de ferme de Conteville, La DDTM avait imposé des travaux de sécurité routière, de part et d'autre de la sortie de cette propriété.

Vu le devis de AD Equipement zi ,6 rue Alfred Zuckerman 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE pour la pose et fourniture de panneaux, pour la sécurisation de l'entrée de ville d'un montant de 8 880,00€HT soit 10 656€ TTC.

Vu le devis de AD Equipement zi ,6 rue Alfred Zuckerman 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE pour la pose et fourniture de signalisation verticale et horizontale, rue des libérateurs à Conteville d'un montant de 3 880,00€HT soit 4 656€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les deux devis.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 2 octobre 2025

Le Maire

P. MARTIN



Le secrétaire

A. LE FOLL

